



BCCA

# CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR  
de tuyaux thermoplastiques et accessoires, TRA BB 651,  
à l'entreprise

**Omnoplast bv**

Taylorweg 4, NL - 5466 AE Veghel,

pour la production de

**Tubes en PVC pour l'évacuation d'eaux-vannes et d'eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments, groupe de dimensions 1 (32-90mm), 2 (110-200mm) et 3 (250-315mm)**

fabriqués dans l'unité de production

**Omnoplast bv**

Taylorweg 4, NL - 5466 AE Veghel,

en conformité avec

**les PTV 1005 et la NBN EN 1329 « Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) »**

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions. L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré. La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web [www.bcca.be](http://www.bcca.be).

**N° certificat BB-651-662-1329.P D1-2-3-662-1719 | Valable du 01-03-2017 au 28-02-2020**

Délivré à Bruxelles, le 3 mars 2017.



ir. B. De Blaere,  
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL  
FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES  
TÉL. + 32 2 238 24 11  
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



**Annexe au certificat BENOR**  
BB-651-662-1329.P D1-2-3-662-1719

**Tubes en PVC pour l'évacuation d'eaux-vannes et d'eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments, groupe de dimensions 1 (32-90mm), 2 (110-200mm) et 3 (250-315mm)**

Version 1 du 3 mars 2017

Omniplast PVC		
TYPES FAISANT PARTIE DE CE CERTIFICAT		
<u>Diamètre extérieure (mm)</u>	<u>Épaisseur de paroi B* (mm)</u>	<u>Épaisseur de paroi BD* (mm)</u>
<b>Groupe de dimensions 1:</b>		
32 / 40 / 50	3,0 – 3,5	-
75 / 90		3,0 – 3,5
<b>Groupe de dimensions 2:</b>		
110 / 125	3,2 – 3,8	
160	3,2 – 3,8	4,0 – 4,6
200	3,9 – 4,5	4,9 – 5,6
<b>Groupe de dimensions 3:</b>		
250	4,9 – 5,6	6,2 – 7,1
315	6,2 – 7,1	7,7 – 8,7
<b>Marquage (imprimé sur le tube, durable à l'usage):</b>	Omniplast – Benor – EN1329 – PVC-U – diamètre x épaisseur de paroi – B ou BD*-Sanitair – date de production  <small>* B: code de zone d'application pour les composants destinés à être utilisés pour les applications d'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur des bâtiments * BD: code de zone d'application pour les composants destinés à être utilisés pour les applications d'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) utilisables aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'en enterré dans la structure du bâtiment</small>	

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 3 mars 2017.

  
 ir. B. De Blaere,  
 Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.